

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 27 juin 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Nelly BOUTEAUD, Carlos PARDO, Stéphanie AMOURIQ, Stéphanie CHEVRY, Stéphane DELAVY et Florian MALARD, excusés. Nelly BOUTEAUD a donné procuration à Gaël ALLAIN, Carlos PARDO a donné procuration à Pierre PERSICO, Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Jean-François BONIN, Stéphanie CHEVRY a donné procuration à Christiane TIVEDDU et Stéphane DELAVY a donné procuration à Malika BOUMIR.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (suppression de 2 points) ce que le conseil a approuvé à l'unanimité.

Après avoir adopté à 14 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LE BÂTIMENT MAIRIE/ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle que la redevance due par les locataires est basée sur le nombre d'éléments de radiateurs existants dans chaque appartement. Un recensement des éléments de radiateurs a été effectué par un agent communal début juin dans tout le bâtiment Mairie/Ecole maternelle. Il informe qu'il n'y a pas eu de régularisation sur les charges locatives faites depuis un certain nombre d'année et qu'il convient d'y remédier surtout avec l'augmentation du coût du fioul depuis 2 ans.

Ainsi le mode de calcul des frais de chauffage à payer par les locataires du bâtiment à compter du 1^{er} juillet 2023 est le suivant :

$$\frac{\text{Dépense combustible} \times \text{nombre d'éléments de radiateurs par appartement}}{\text{Nombre d'éléments de radiateurs sur l'ensemble du bâtiment}}$$

Le détail des éléments par appartement :

Lieux	Nombre éléments
Accueil/Secrétariat/Couloir	58
Bureau du Maire	13
Salle de pause	16
Bureau des Adjoints	16
Salle de réunion (RDC)	29
Salle du Conseil	51
Archives	64
Logement BESSON	56
Logement Anciennement ZANARDI	76
Logement BARLOT	62

Logement en Rénovation	64
Logement BELLOEUF	56
Logement de Secours	35
1ere Classe (Gauche)	38
Salle de motricité	49
Salle de Garderie	19
2ème Classe	45
Bureau Directrice	12
Espaces sanitaires	31
Couloir 1er étage	15
Couloir 2ème étage	15
Salle de réunion 1	24
Salle de réunion 2	23
Salle de réunion 3	54
Couloir RDC	20
Local Don du sang	10
TOTAL	951

Le conseil municipal vote à l'unanimité la régularisation des frais de chauffage pour la saison 2022-2023.

DÉSIGNATION D'UNE RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS ET CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA CCPA

Le conseil est informé que depuis le 1^{er} juin 2023, chaque collectivité a l'obligation de désigner un référent déontologue de l' élu local. (Décret n°23022-1520 du 6 décembre 2022).

Cette désignation s'inscrit dans le prolongement des mesures prises ces dernières années pour moraliser la vie publique.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a désigné un référent déontologue. Elle propose de mutualiser cette fonction aux élus municipaux.

Ainsi le conseil municipal accepte cette mutualisation et désigne Madame Lorène DELEPAU, juriste de droit public en tant que référence déontologue des élus de la commune de Tenay.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à la signature de la convention de mutualisation avec la CCPA.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABRÉGÉE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 – BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le plan comptable du Budget Général va obligatoirement être changé en passant de la nomenclature M14 à M57 abrégée.

Cette obligation intervient après consultation entre la Direction générale des collectivités locales et la DGFIP, les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

L'avis du comptable est favorable en date du 01 juin 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 Abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE TRANSPORT + CONVENTION RGPD

Monsieur le Maire rappelle qu'un avenant à la convention a été signé le 13 septembre 2018 concernant la délégation de compétence du Département de l'Ain à la Région Auvergne Rhône Alpes qui est devenue la nouvelle autorité organisatrice de transport. Cet avenant portait sur les modalités de versement de la contribution financière de la Région.

De nouvelles modifications sont apportées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment sur la durée de la convention ainsi qu'un ajout d'un nouvel article sur le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant à la convention actuel et autorise Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition de données avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Convention RGPD)

PROCÉDURE ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Monsieur le Maire reprend le projet d'acquisition des 7 immeubles Rue de la Gare en vue de sa démolition et reconstruction de pavillons locatifs.

Il informe le Conseil de la procédure lancée depuis début mars 2023 concernant l'immeuble sis 19 Rue de la Gare.

Cet immeuble est depuis de nombreuses années inhabité et en très mauvais état comme l'indique le rapport d'expertise du 03 septembre 2019.

Un procès-verbal provisoire a été adopté le 9 mars 2023. Il a fait l'objet de mesures de publicité (affichage, journaux) et d'une notification adressée aux propriétaires de la parcelle en cause.

Aucun des propriétaires, titulaires de droits réels et des intéressés identifiés n'a mis fin à l'état d'abandon manifeste ou ne se sont engagés à effectuer les travaux listés dans le procès-verbal dans le délai de 3 mois prévu par les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, Monsieur le Maire a adopté un procès-verbal définitif d'abandon manifeste de la parcelle le 19 juin 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir déclarer l'état d'abandon manifeste du bien et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune afin de réaliser le

projet d'acquisition des 7 immeubles Rue de la Gare en vue de sa démolition et reconstruction de pavillons locatifs.

Le conseil municipal approuve dans sa totalité les demandes de Monsieur le Maire et déclare la parcelle en état d'abandon manifeste et décide de poursuivre l'expropriation au profit de la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE

Budget Eau et Assainissement :

- Suite à l'avancement des travaux à la Source du Tunnel, les crédits inscrits à l'opération ne sont pas suffisants. Une décision modificative est nécessaire pour un montant de 500€.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
020	Dépenses imprévues				- 500.00€
2315-51	Conduite eau source tunnel	+ 500.00€			
	TOTAL	+ 500.00 €			- 500.00 €

SUBVENTIONS

- Schéma Directeur d'Aménagement d'Eau Potable

Monsieur le Maire informe que pour ce projet, une aide financière peut être sollicitée auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2024 au titre de l'eau potable & Assainissement et de l'Agence de l'Eau au titre du Service public de l'eau et de l'Assainissement.

Le montant total du projet est de 29 400 € HT.

Un dossier de subvention a été déposé auprès du Département pour un montant de 8 820 € HT et auprès de l'agence de l'Eau pour un montant de 13 600€ HT.
Le restant à charge de la commune est de 6 980€ HT.

Le conseil municipal sollicite auprès du Département de l'Ain et de l'Agence de l'eau les subventions ci-dessus.

- Sécurisation de la falaise Rue de la Gare

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2024 au titre des Equipements de proximité, ainsi que le Fonds Barnier.

Le montant total du projet est de 89 734.25€ HT.

Un dossier de subvention a été déposé auprès du Département de l'Ain pour un montant de 26 920.28€ HT. Un dossier de subvention sera déposé pour la sollicitation du Fonds Barnier dans un second temps pour un montant de 35 893.70€ HT. Le restant à charge de la commune est de 26 920.28€ HT.

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions citées ci-dessus.

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LE SERVICE D'EAU – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François BONIN qui présente donc à l'assemblée ce rapport pour l'année 2022 qui relate également les grandes orientations retenues pour l'organisation des services de l'eau, les caractéristiques principales du service rendu, les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences financières.

Il indique que Véolia a intégré cette année une documentation afin de sensibiliser les consommateurs sur les différents événements climatiques ces dernières années. Cette documentation a été relayée à tout le conseil municipal par mail.

Monsieur BONIN rappelle la Loi Grenelle 2 qui oblige les communes à avoir un rendement de 67.24% minimum. La commune de Tenay est à 61.1% pour l'année 2022 et en 2021, la commune avait un rendement de 60.5%.

Le nombre de recherches de fuites a augmentée.

Malika BOUMIR demande si ces recherches de fuites sont faites à la demande de la Commune ou bien du délégataire et Monsieur BONIN indique que c'est de la part des 2 parties.

Pierre PERSICO explique qu'il y a quelques années il y avait des compteurs par quartier ce qui permettait à son sens de mieux cibler les fuites.

Actuellement il y a un compteur installé au croisement de la Source des Tunnels et de la Source des Essailants. Suite aux travaux de réfection de la Source du Tunnel, si une nouvelle casse devait se produire, le réservoir d'alimentation en Eau potable peut être alimenter par une seule source.

Georges CHARVET demande si la reprise de la compétence Eau et Assainissement par la CCPA reste bien au 01/01/2026.

Monsieur BONIN explique avoir assister à une réunion fin avril et indique que la date reste inchangée. Cependant la CCPA est inquiète du patrimoine à récupérer des communes concernant ce domaine (travaux sur l'assainissement et eau potable). Aucunes conditions ne sont pour le moment connues.

Monsieur PERSICO demande si le prix de l'eau va rester identique au prix actuel ou bien si celui-ci sera généralisé. Monsieur BONIN informe que dans un premier temps, le prix de l'eau

ne changera pas, tant que notre contrat avec le délégataire est actif mais que par la suite le but étant de généraliser le prix.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Cité Cleyzeau

Monsieur le Maire informe le conseil d'un rendez-vous ce jour avec un promoteur immobilier pour le projet de reconstruction à la cité Cleyzeau. Celui-ci propose la construction de 8 pavillons sociaux avec garages à l'€ symbolique, sans frais pour la commune (VRD à la charge du promoteur). Des T4 en valeur d'acquisition d'environ 247 000€ et des T3 d'environ 204 000€.

Ce qui est à prévoir par la suite c'est la rétrocession de la voirie à la commune.

Il faut également voir s'il y a une possibilité de se connecter au réseau d'assainissement, électricité, eau potable sans difficulté.

➤ Travaux Viaduc

Le conseil est informé des travaux sur le viaduc RD 1504 du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2023 par le Département de l'Ain.

Ces travaux vont entraîner un sens de circulation unique dans le centre de Tenay.

La circulation sur la RD 1504 se fera uniquement dans le sens Ambérieu- Belley.

A partir de la RD 1504, l'entrée de Tenay se fera par la Rue de la Cité Cleyzeau, la circulation dans la Rue Centrale sera en sens unique et la sortie de Tenay s'effectuera par la Rue de la Gare en sens unique également.

Cette année est une phase test pour le Département de l'Ain puisque cette semaine de travaux ne correspond qu'à un seul changement de joint alors que l'an prochain il est à prévoir le changement de 7 autres joints en une seule fois.

➤ Tour de France

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage du Tour de France cette année à Tenay le 14 juillet, il n'y aura pas de cérémonie et le marché hebdomadaire est annulé.

Le stationnement de tous véhicules est interdit dès le mercredi 12 juillet à 18H jusqu'au vendredi 14 juillet à 17H sur toutes la rue centrale, la rue neuve et la route d'Hauteville.

Ainsi la place de la Mairie doit être libre afin de permettre le stationnement des véhicules de la Rue Centrale, le parking Barmoz sera également mis à disposition.

Une initiation à la boule lyonnaise sera animée par l'association Les Boules Tenaysiennes, également une animation avec les vélos électriques sera faite sur la placette Sallier.

➤ Fresques

Coralie GRABIT informe le conseil de la réception du devis concernant la peinture des poteaux des garages Cleyzeau par l'entreprise ayant réalisée les 3 fresques de cette année. Le montant s'élève à 1 386 € TTC. Le conseil valide cette proposition.

Cependant, la dernière fresque réalisée représentant les deux enfants pêcheurs ne fait pas l'unanimité auprès de tout le conseil. Personne n'est satisfait du résultat. Ainsi le conseil est d'accord de faire parvenir à l'artisan un courrier de remarque afin de trouver une solution pour améliorer le rendu final (soit de baisser le tarif de la prestation ou bien de faire intervenir un autre artiste...). Monsieur le Maire se charge de faire un courrier de réclamation auprès de l'artisan, en attendant le devis concernant la réfection des poteaux est en attente ainsi que le règlement de la facture concernant la fresque des pêcheurs.

Coralie GRABIT explique le projet avec la CCPA concernant les préaux des écoles pour l'année 2024. La CCPA participe à hauteur de 5 000 € pour ce projet. Les propositions actuelles de devis sont à la hauteur de la participation de la CCPA, à cela il faut rajouter les frais de fournitures, environ 1 000 à 2 000 €. Le but étant d'être un projet participatif avec les administrés, les élèves, les résidents de l'EHPAD comme ce qui a été réalisé sur St Rambert en Bugey. Le préau de l'école élémentaire est prévu pour mai 2024 et celui de l'école maternelle sera sur le mois de septembre 2024 pendant le festival.

➤ CONSEIL D'ÉCOLE

Stéphanie AMOURIQ et Stéphanie CHEVRY étaient présentes au dernier conseil d'école avant le conseil municipal.

Elles informent qu'il y a 2 nouveaux élèves en classe de CE2 inscrits pour le moment. Pendant ce conseil d'école il a été question d'uniformiser les horaires du matin pour les deux écoles, d'un projet de classe verte...

Le conseil est également informé du départ de la Directrice d'école maternelle, actuellement personne n'est encore nommée au poste.

Coralie GRABIT informe que le vendredi 23 juin, les élèves de l'école d'Arvière-en-Valromey sont venus effectuer le parcours des fresques au centre de Tenay accompagnés des élèves de l'école de Tenay de la classe CM1-CM2. Coralie GRABIT ainsi que Séverine WILLAY, Présidente du Sou des écoles ont participé à cette visite.

➤ LOCAL SOU DES ÉCOLES

Après 3 réunions récentes dans le local du Sou des écoles cette année, Coralie GRABIT informe qu'il y a un manque d'éclairage. Elle informe que sur 10 luminaires au plafond seulement 3 fonctionnent et ces luminaires sont positionnés dans les coins de la pièce.

Elle demande si des travaux de rénovation sont prévus. Jean-François BONIN répond que cette année il n'y a pas de travaux à prévoir mais qu'un agent technique se rendra dans la salle du Sou des écoles afin de voir si le manque d'éclairage ne vient pas d'ampoules défectueuses qu'il faut simplement changer.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure trente minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 12 Septembre 2023,

Le secrétaire de séance,
Pierre PERSICO

Le Maire,
Gaël ALLAIN

CONSEIL MUNICIPAL de TENAY

Réunion du Conseil Municipal

En date du 12 septembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie
(Convocation du 4 septembre 2023)

Ordre du jour :

- ↳ Rapport sur le prix et la qualité du service public (eau potable et assainissement)
- ↳ Convention TOUCAN
- ↳ Subvention : Fonds BARNIER : Sécurisation de la falaise
- ↳ Recensement 2024 : Création de poste (3 agents recenseurs et 1 coordonnateur) et rémunération
- ↳ Facturation Eau Locataire
- ↳ Informations et questions diverses.

NOMS	Présents	Excusés	Absents	Procuration	Emargement
ALLAIN Gaël					
SAVOI Christian					
BOUTEAUD Nelly					
PARDO Carlos					
AMOURIQ Stéphanie					
PERSICO Pierre					
CHARVET Georges					
BONIN Jean-François					
MALARD Florian					
CHEVRY Stéphanie					
BRUN Séverine					
BOUMIR Malika					
DELAVY Stéphane					
GRABIT Coralie					
TIVEDDU Christiane					

Secrétaire de séance : Georges CHARVET